

Direction départementale de l'Équipement de la VENDÉE

La Rochesur Yon, le

Service Maritime er des Risques Subdivision des Phares et Balises

> Monsieur le Préfet de la Vendée 29 rue Delille

85922 La Roche-sur-Yon cedex 9

Affaire suivie par: J.KCPFF/G.AUFFRAY jacques.kcpf@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 02 51 23 98 70—Fax: 02 51 23 98 79

Objet : Estuaire du Lay - Mcdification de la signalisation maritime

Monsieur le Directeur des Affaires Maritimes a pris en considération le 23 octobre 2007 le projet de réorganisation du balisage de l'estuaire du Lay étudié avec ses services.

La commission nautique locale réunie le 21 mai 2008 à l'initiative de Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Maritimes a approuvé le projet dans les termes suivants :

- approbation de la réduction de portée de 5 milles à 3,3 milles de la bouée du Lay;
 réorganisation du balisage de l'estuaire par suppression des perches en bois et remplacement par 48 bouées latérales de diamètre 800 équipées de réflecteurs radars
- espacées de 250 m environ ;
- ajout d'une bouée supplémentaire babord pour marquer l'extrémité de la pointe d'Arçay;
 mise en place d'une bouée de marque latérale tribord de diamètre 1200 équipée d'un réflecteur radar formant porte avec les bouées babord du Grand Abois.

Conformément à la décision de prise en considération en référence, les balises en bois restantes sont déclassées en tant qu'Etablissement de Signalisation Maritime.

Les nouvelles bouées au nombre maximal de 50 unités constituent un micro-balisage dont le financement, la mise en place et la gestion technique sont confiées aux communes de l'Aiguillon-sur-Mer et de la Faute-sur-Mer.

En application de la décision de prise en considération, j'ai l'honneur de vous proposer de valider le projet par la signature de l'arrêté joint.

Le directeur départemental de l'Equipement,

+ batture nos Td

B. JOLY

Présent pour l'avenir

infrastructures, transports of mer

P.J. Projet d'arrêté - Avis de la commission nautique locale du 21 mai 2008 à la marie de l'Aiguillon-sur-Mer.

Horaires d'ouverture : 9h00-12h00 / 14h00-17h00
Tél.: 02 51 23 98 70 - fax : 02 51 23 98 79
Rue Gay Lussac - 85108 Les Sables d'Otorne cedex
DDE-Vendes@dsveloppemant-durable.gouv.fr

		N.



PREFECTURE DE LA VENDEF.

Direction Départementale de l'Equipement Service Maritime et des Risques Subdivision des Phares et Balises

Arrêté n°08-DDE/SMR/ portant sur la modification de la signalisation maritime de l'estuaire du Lay

LE PREFET DE LA VENDEE Chevalier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret modifié n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions individuelles ;

VU la circulaire du directeur des affaires Maritimes et des Gens de Mer du 19 février 1998 ;

VU la circulaire de l'information nautique du 18 novembre 2003 ;

VU l'avis du directeur des Affaires Maritimes du 23 octobre 2007;

VU l'avis de la commission nautique locale du 21 mai 2008 à l'Aiguillon-sur-Mer;

CONSIDERANT la nécessité de modifier la signalisation maritime pour améliorer la sécurité de la navigation dans l'estuaire du Lay.

ARRETE

Article 1:

Le balisage du Lay est modifié par l'implantation de 50 bouées de marques latérales, numérotées, équipées de bandes rétro-réfléchissantes et de réflecteurs radars aux caractéristiques nautiques mentionnées dans le tableau ci-dessous. Les positions sont données dans le système géodésique WGS 84 avec une précision de 5 mètres.

La portée de la bouée cardinale sud située à l'embouchure de l'estuaire est ramenée de 5 milles à 3,3 milles marins.

Les voyants de marques sur les balises en bois extérieures au nouveau balisage doivent être supprimés et toutes les balises présentant des défauts de tenue doivent être arrachées.

Article 2:

Les prescriptions prévues à l'article 1 entreront en vigueur dès que le balisage sera mis en oeuvre et feront l'objet de la diffusion réglementaire de l'information nautique.

.../...

Article 3:

Le financement de l'investissement et de l'entretien de ce balisage du Lay est à la charge des communes de l'Aiguillon-sur-Mer et de la Faute-sur-Mer.

Article 4

Madame la secrétaire générale de la préfecture, le directeur départemental de l'Equipement de la Vendée, le directeur départemental des affaires Maritimes sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté, dont un exemplaire sera inséré au recueil des actes administratifs.

Fait à la Roche-sur-Yon, le 2 Le Préfet,

Thierry LATASTE

+ God Abois + 6 balises -> 5 bovéen + 1 balises

	er kan de daar de de de daar de de daar daar		antida salaman kanan salaman da kanan kanan Kanan kanan ka	PARTIE AND DESCRIPTION		
Bouées de marques latérales rouges et vertes	V	WGS 84				
De diamètre 800cm			grad in the manifest recommendation and the second	1 4 /		
Gd_Abois tribord (bouée de diamètre 1200)	46° 15,748	N	CONTRACTOR DESCRIPTION OF THE PARTY OF THE P	W		
Bouée babord 2	46° 17'081	N	1° 15,765	W		
Bouée tribord 1	46° 17,200	N	1° 15,672	W		
Bouée babord 4	46° 17,219	N	1° 15,756	W		
Bouée tribord 3	46° 17,365	N	1° 15,771	W		
Bouée babord 6	46° 17,383	N	1° 15,860	W		
Bouée tribord 5	46° 17,486	N	1° 15,818	W		
Bouée babord 8	46° 17,490	N	1° 15,900	W		
Bouée tribord 7	46° 17,585	N	1° 15,914	W		
Bouée babord 10	46° 17,635	N	1° 16,027	W		
Bouée tribord 9	46° 17,659	N	. 1° 16,000	W		
Bouée babord 12	46° 17,750	N	1° 16, 199	W		
Bouée tribord 11	46° 17,763	N	1° 16, 158	W		
Bouée babord 14	46° 17,847	N	1° 16,325	W		
Bouée tribord 13	46° 17,880	N	1° 16,298	W		
Bouée babord 16	46° 17,960	N	1° 16,463	W		
Bouée tribord 15	46° 17,999	N	1° 16,426	W		
Bouée babord 18	46° 18,087	N	1° 16,570	W		
Bouée bâbord 20	46° 18,210	N	1° 16,610	W		
Bouée tribord 17	46° 18, 129	N	1° 16,543	W		
Bouée tribord 19	46° 18, 184	N	1° 16,569	W		
Bouée babord 22	46° 18,284	N	1° 16,627	W		
Balise tribord n°1	46° 18,247	N	1° 16,582	W		
Bouée babord 24	46° 18,341	N	1° 16,651	W		
Balise tribord jetée des caves	46° 18,430	N	1° 16,588	W		
Balise tribord n°3	46° 18,927	N	1° 16,662	W		
Balise tribord n°5	46° 18,434	N	1° 16,790	W		
Bouée babord 26	46° 18,435	N	1° 16,793	W		
Balise tribord n°7	46° 18,484	N	1° 16,827	W		
Bouée babord 28 /	46° 18,509	N	1° 16,999	W		
Balise tribord n°9	46° 18,551	N	1° 17,025	W		
Bouée tribord 25	46° 18,545	N	1° 17,204	W		
Bouée babord 30	46° 18,536	N	1° 17, 182	W		
Bouée babord 32 /		N	1° 17,262	W		
Bouée tribord 23 /	46° 18,461	N	1° 17,350	W		
Bouée babord 34		N	1° 17,330	W		
Bouée tribord 25/		N	1° 17,433	W		
Bouée babord 36		N	1° 17,464	W		
Bouée babord 38		N	1° 17,599	W		
Bouée tribord 27		N	1° 17,551	W		
Bouée tribord 29		N	1° 17,620	W		
Bouée babord 40		N	1° 17,698	W		
Bouée tribord 31 /		N	1° 17,718	W		
Bouée babord 42 /		N	1° 17,728	W		
Bouée tribord 33 /		N	1° 17,801	W		
Bouée babord 44 /		N	1° 17,836	W		
Bouée tribord 35 /		N	1° 17,845	W		
Bouée tribord 37		N	1° 17,881	W		
Bouée babord 46		N	1° 17,938	W		
Bouée tribord 39 /		N	1° 17,897	W		
Bouée tribord 41 /		N	1° 17,869	W		
Bouée babord 46 4		N	1° 17,900	W		
Bouée tribord 43		N	1° 17,879	W		
Bouée babord 48 50		N	1° 17,958	W		
Bouée tribord 45 /		N	1° 18,113	W		
רייים אוייים	10 10,210		, ,0,,10			

Gd Abois Bd

Bouce

Boués

Bosée

Bounéa

A y way o

•